

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/47 Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2012/39</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 19

(Dont pouvoirs : 3)

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le treize juin deux mille douze, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET,

Date de la convocation : 4 juin 2012

Mme FABRITIUS est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: *Mesdames* Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Jean-Pierre GUERIN ; Jean-Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gildas THIEBAULT

Représentés: Mme Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à M. Claude ANCELME ; M. Dominique GUERIN donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; M. Gérard SOUDANT donne pouvoir de vote à M. Jacques BOUILLON.

OBJET : BATIMENT D'ENTREPRISES – VALIDATION DE L'ESQUISSE

Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 3.2 « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté » ;

Vu la délibération n°2011/69 du 23 juin 2011 approuvant le principe de construction d'un bâtiment à vocation pépinière d'entreprises, sans services connexes, sur la future ZAC de Vouziers ;

Vu la délibération n°2011/33 du Bureau du 6 octobre 2011 autorisant le lancement d'une procédure de maîtrise d'œuvre pour la construction de bâtiments d'entreprises ;

Vu la délibération n°2011/98 du Conseil de Communauté du 13 octobre 2011 décidant d'implanter le bâtiment d'entreprises incluant un bâtiment à vocation de pépinière et d'un bâtiment optionnel à vocation tertiaire, sur la parcelle n°26 de la ZAC Porte de l'Argonne à Vouziers.

Considérant les esquisses remises par le cabinet Suan ;

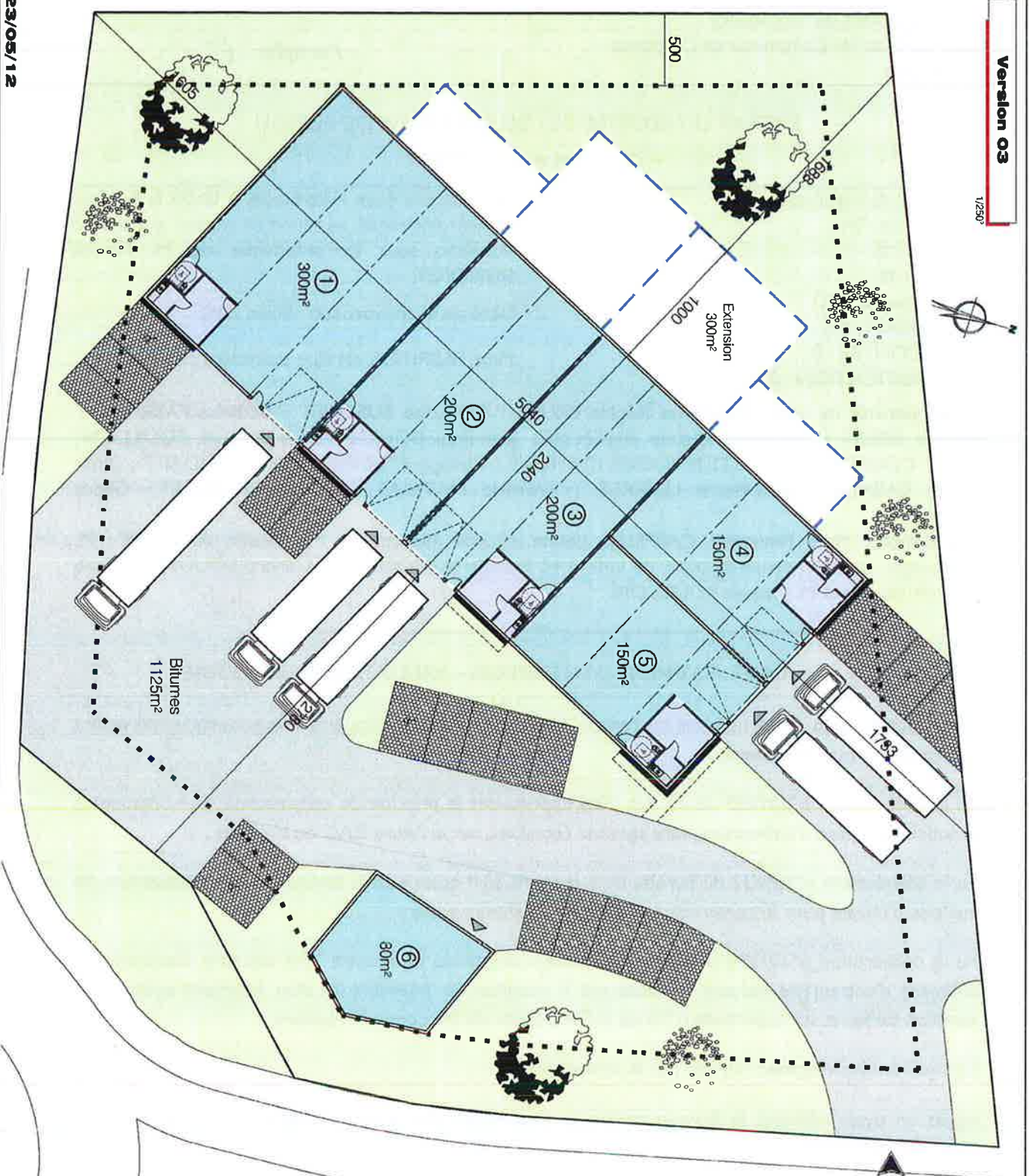
Après en avoir délibéré, le Bureau retient la proposition d'esquisse n°3 figurant en annexe de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, le 15 juin 2012

Le Président,

Francis SIGNORET





Légendes

- Bitumes
- Pelouses
- Entité
- Bureaux
- Stationnement
- Extension
- Limite de recul 5m

